

Date de convocation : 05/09/2024	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le dix septembre deux mil vingt-quatre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DUJEU, Pascal GOUY, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Marie Laure OUDIN, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (18).

Absentes : Nelly BEAULAIGUE, Fanny MOURIER (2).

Excusés : Florian CHAUDIER (pouvoir à Dimitri CLOT), Jean Paul GRANGE (pouvoir à Pierre DURIEUX), Éric PARRAT (pouvoir à Robert VALLAT) (3).

Madame Catherine MARCON a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Convention d'accompagnement numérique sur mesure de l'incubateur des territoires avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

DCM 20240910-2

Monsieur Le Maire expose que l'Agence Nationale des Territoires (ANCT) a pour mission en tenant compte des particularités, des atouts et des besoins de chaque territoire, de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets, notamment en faveur de l'accès aux services publics.

A ce titre, elle apporte un concours humain et financier aux collectivités territoriales.

Un dispositif d'accompagnement numérique sur mesure est proposé par l'incubateur des territoires de l'ANCT aux communes pour accélérer leur transition numérique.

Ce dispositif consiste en l'accompagnement de collectivités sélectionnées pour :

- Identifier et hiérarchiser les besoins de la collectivité en matière de services numériques, de gestion et production de la donnée ;

AR Prefecture

043-214300873-20240910-DCM20240910_2-DE
Reçu le 30/09/2024

- Identifier les solutions numériques adaptées qui répondent à ces besoins et peuvent être déployées sur le territoire ;
- Formuler des préconisations concernant le déploiement des solutions identifiées ;
- Identifier les ressources (humaines, financières, partenariales) mobilisables pour ce déploiement.

La Commune de DUNIÈRES souhaite participer à ce dispositif, il convient pour cela de signer une convention de partenariat avec l'ANCT.

Monsieur Le Maire propose de l'autoriser à signer la convention annexée à la présente délibération.

Vu les articles L 1231-1 et L 5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L 1431-1 et L 1431-2 du Code de la Santé publique ;

Vu l'article L 2511-6 du Code de la commande publique ;

Considérant qu'il convient de signer la convention de partenariat avec l'ANCT afin de participer au dispositif d'accompagnement sur mesure par l'incubateur des territoires de l'ANCT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 voix contre : Fabienne MANOHA, 4 abstentions : Corinne BEAL, Thierry SABOT, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER) :

- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat avec l'ANCT annexée à la présente délibération, ainsi que tous documents liés au dispositif d'accompagnement sur mesure ;
- Désigne Monsieur Le Maire comme référent pour le suivi de l'accompagnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,



Le Maire,
Pierre DURIEUX

La Secrétaire de séance,
Catherine MARCON

AR Prefecture

043-214300873-20240910-DCM20240910_2-DE
Reçu le 30/09/2024